

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1189/SG/CG portant nomination de M. Mohâmed Ibrahim dit <Foulé> aux fonctions de notable appointé de la tribu Afar Adael Dinitté du District de Djibouti.

n° 1189/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
31 juillet 1968

Numéro JO  
n° 15 du 10/08/1968

Date du numéro  
10 août 1968

### TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Ibrahim dit «Foulé» est nommé notable appointé de la tribu Afar Adaël Dinitté du District de Djibouti à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1968. L'indemnité mensuelle de M. Mohamed Ibarhim dit e Foulé » est fixée à seize mille deux cent quatre-vingts francs Djibouti (16.280 F.D.).